



A l'attention de
Monsieur le Président du Conseil d'administration
Timothy Charles Jude
Bata Brands SA
Avenue de Rhodanie 70
CH-1007 LAUSANNE

Notre réf. 3154-CoT

Genève, le 20-10-2015

votre compétence d'obliger Cazaldo Sandak à respecter les droits syndicaux

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le 17 août dernier, Gustavo Labastida Andriano a été appréhendé au Mexique: ce Secrétaire général du Sindicato Unico de Trabajadores de Calzado Sandak est accusé arbitrairement de « *spoliation* ».

Cette tentative grossière de criminaliser un leader syndical et tout un mouvement n'est pas tolérable ! Nous exigeons donc sa libération, sans délai, ainsi que la levée des dédommagements financiers qui lui sont réclamés, la reconnaissance de la grève et l'ouverture immédiate de négociations pour un plan social équitable.

Le 22 octobre 2015 aura lieu une audience judiciaire pour confirmer les accusations qui pèsent sur lui. **C'est là que vous, Président du Conseil d'administration de la maison-mère**, avez la compétence de faire de sorte que la société Cazaldo Sandak respecte les droits humains et syndicaux, et s'oblige à déclarer qu'elle ne souhaite aucune pression pénale ou financière tant à l'égard de ses employé-e-s qu'à celui de leurs représentant-e-s.

Comme le propose l'*INITIATIVE MULTINATIONALES RESPONSABLES*, nous pensons que vous devriez exiger une prise en compte rigoureuse des principes des *droits de l'homme internationalement reconnus* et les faire respecter *par les entreprises ... [contrôlées]* . Ceci inclut évidemment les droits syndicaux et donc la reconnaissance par l'entreprise de la délégation syndicale.

Nous voulons croire que vous êtes de ces employeurs qui combattent les tentatives d'intimidation d'un patronat «féodal», celui qui ne cherche qu'à se soustraire à ses responsabilités entrepreneuriales et sociales.

De notre côté, solidaires et convaincus par les travailleuses et travailleurs de l'entreprise Calzado Sandak à Calpulalpan, Tlaxcala, Mexique, nous sommes certains que les ajustements nécessaires - et pertinents - à l'outil de production ne pourront se réaliser à satisfaction que dans le cadre du droit du travail et du respect de touTEs.

Aussi nous vous remercions par avance de mettre un terme aux errements de la direction de Calzado Sandak puisqu'ils affectent le règlement d'un conflit qui n'a que trop duré, puisque comme vous, nous formulons les meilleurs vœux pour la poursuite de solutions durables en tout lieu et toute circonstance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil d'Administration, à l'expression de notre parfaite considération.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS

Umberto BANDIERA, Unia, président de la commission CGAS solidarité internationale